

Réponse au postulat du Conseiller Claude Weber

Séance du Conseil communal du 16.03.2020

UN ENFANT – UN ARBRE

Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2019, le Conseiller communal Claude Weber a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Commençons si vous le voulez par un rappel historique: dans la société traditionnelle, essentiellement rurale, il était de tradition, pour qui possédait un terrain, de planter un arbre à la naissance d'un enfant. L'arbre grandissait et accompagnait l'enfant, puis l'adulte tout au long de sa vie. Et comme la mortalité infantile était alors fréquente, l'arbre représentait un souvenir du défunt pour le reste de sa famille.

Aujourd'hui, notre société est différente, mais cette tradition est à nouveau vivante dans de nombreux endroits de notre planète : au Canada, par exemple, où les forêts ne manquent pas, en Belgique, en France, et plus près de nous à Lausanne depuis une quinzaine d'années, à Bussigny et à Montreux, plus récemment. Dans ces communes, les familles participantes ont la possibilité de planter un arbre à la naissance d'un enfant, avec l'assistance des services forestiers municipaux. C'est un acte symbolique visant à créer un lien affectif entre les habitants et leurs forêts ou tout simplement pour leur permettre de découvrir celles-ci. De plus, à l'heure où l'on parle de déforestation en Afrique et en Amérique du sud, cet acte prend un sens plus fort encore. Je propose donc, par voie de motion, à la commune de Lutry de rejoindre celles qui offrent cette possibilité à leurs habitants. Nous avons la chance d'avoir un important domaine forestier pour cette action.

Plutôt que de le faire à la naissance d'un enfant, je proposerais que cette plantation se fasse lors du début de leur scolarité. Les enfants seraient donc alors participants actifs à cette action et elle prendrait tout son sens. Cette plantation pourrait être organisée pour les familles qui le désirent, en collaboration avec nos services forestiers, la Direction de l'établissement scolaire et le Conseil d'établissement.

Je remercie notre Conseil communal de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Lutry, le 9 septembre 2019.

*Pour le groupe socialiste et indépendants de gauche
Le motionnaire : Claude Weber »*

Réponse de la Municipalité

Des actions ont déjà été entreprises afin de sensibiliser les enfants à l'importance des forêts dans notre société. La commune collabore notamment avec la Direction des écoles.

Pour les enfants de 4 à 6 ans, le service forestier contribue, depuis plusieurs années, à la mise en place de « canapé forestier » en pleine forêt. Ces installations leur permettent de développer un lien avec la nature à travers des moments de jeux libres et des activités proposées par les surveillants.

À la demande des écoles, des visites sont également organisées en forêt pour expliquer son fonctionnement et répondre aux diverses questions des élèves.

De plus, dès le printemps 2020, des cours pédagogiques en forêt seront proposés chaque année et viendront renforcer cette collaboration. Les cours seront organisés pour différentes classes d'élèves. La saison choisie coïncidera, dans la mesure du possible, avec la période de plantation des jeunes arbres.

A travers ces différentes actions, les enfants de Lutry seront ainsi sensibilisés à la conservation et à l'entretien des forêts communales. Ces actions ne toucheront pas directement les parents, mais nul doute que la bonne parole leur sera transmise par les enfants.

Par conséquent, la Municipalité est convaincue que ces actions répétées tout au long de la scolarité remplissent les mêmes objectifs que ceux évoqués dans ce postulat.

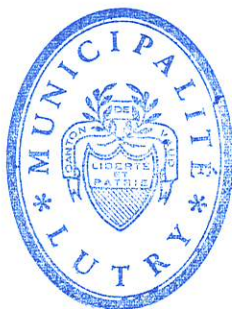
Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Claude Weber.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Charles Monod



Le secrétaire



Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 3 février 2020.

Municipal délégué : Charles Monod